



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2024

Convocation : 25 mars 2024

Affichage : 17 avril 2024

Etaient présents : Jean-Luc Point, Dominique Martinet Françoise Thomas-Collet, Roger Boisumeau, Alain Servaes et Christian Bory.

Absentes excusées : Joëlle Charieau et Laetitia Poulter

Secrétaire de séance Dominique Martinet.

Approbation du PV du CM du 18 mars 2024

Ce PV est approuvé l'unanimité.

Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024 Délibération n° 70/04/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1 – de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

	Taux 2024
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	29.25 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	40.15 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée)	6.59 %

2 – d'autoriser M le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote des subventions 2024 aux associations

Page du BP 2024

Nom de l'association	Montant de la subvention
LOUB'ARTS	150
ABC de Loubillé	600
ACCA	300
Soutien Hopital de Ruffec	310
ADMR	300
Association JF Cail	191
Total	1 851,00

Le maire présente et commente le projet de budget primitif.

Après délibération, le budget présenté ci-dessous est adopté à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
Dépenses votées	382 784,23	269 734,00	Recettes votées
total	382 784,23	269 734,00	total
Virement à la SI	200 000,56	313 050,79	Excédent fonctionnement report
TOTAL DF	582 784,79	582 784,79	TOTAL RF
INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
investissements votés	378 631,86	107 189,00	Recettes votées
1/4 dépenses votées av BP	20 000,00		
Restes à réaliser	22 355,20		
Capital des emprunts	25 000,00		
total	445 987,06	107 189,00	total
c/001 solde nég d'exécution reporté		138 797,50	c/001 solde d'exécution reporté
		200 000,56	Virement de la SF
TOTAL ID	445 987,06	445 987,06	TOTAL IR

Inclus les mensualités d'un prêt proposé par le Crédit agricole pour le financement des travaux de la Grande rue.

Taux de fongibilité des crédits

Délibération n° 72/04/2024

L'instruction M57 permet que le conseil autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, à l'exécutif de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections sans entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable.

Dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant, il est proposé d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles pour chacune des sections.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de :

7,5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement ;

7,5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement.

PLUi-H PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Les élus sont invités à débattre dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H élaboré par la communauté de communes.

Les contributions issues de ces débats seront prises en considération et étudiées pour établir la version définitive du PADD qui sera également mis au débat lors du prochain Conseil Communautaire du 30 mai.

Les élus n'ont pas d'observation à faire sur le PADD et en prennent acte.

Élections Européennes,

Organisation de la tenue du bureau de vote par les élus et inscription sur un ou plusieurs créneaux horaires.

Questions diverses

Marché de travaux AMENAGEMENT DE LA GRANDE RUE (RD 737) - Subventions et financement

Monsieur le maire informe les élus de l'obtention des subventions du Département et de l'État :

Montant des travaux : 233 239.50 € HT

Subvention État (DETR) : 30.90 %

Subvention Département : 31.65 %

Commune de Loubillé : 37.45 %.

Réunion d'information sur la fibre à destination des élus.

Proposée par le responsable déploiement de la fibre sur le territoire de la commune.

« Points abordés : présentation du déploiement de la fibre, du phasage du déploiement, des points sur lesquels Orange aura besoin de votre soutien et les outils vous permettent de communiquer auprès de vos administrés et échanges et questions sur la Fibre ».

Les élus sont invités à répondre au mail qui leur a été transmis.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 35.

Le secrétaire de séance